

Monsieur le Recteur,

Ce CTA va être largement consacré à la préparation de la rentrée 2012 concernant plus particulièrement les moyens d'enseignement qui seront répartis dans les cinq départements de notre académie.

Vous allez devoir traduire concrètement, la poursuite du plan d'austérité pour le service public d'éducation.

**Le contexte budgétaire nous le connaissons.** Ce seront plus de 70 000 postes qui auront été retirés, en cinq budgets, à l'école publique et plus de 120 000 qui auront été supprimés dans la Fonction publique. Ces choix vont à l'encontre à la fois de l'ambition que doit porter une Nation pour son Ecole et des réponses, qu'en termes d'égalité et de solidarité, un Etat doit apporter à ses concitoyens.

**Quelques données académiques** résument malheureusement clairement les choix de ce gouvernement : 203 emplois supprimés dans le premier degré pour 950 élèves de plus attendus dans nos écoles, 230 emplois supprimés dans le second degré pour 650 élèves attendus en plus dans nos établissements et enfin 11 emplois administratifs de moins pour notre académie.

**Pour le premier degré,** vous avez fait le choix de faire porter les suppressions de postes de professeur des écoles sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Vous avez décidé de supprimer 182 des 561 postes que comptent les Rased dans notre académie. Ce choix c'est bien le recteur qui doit l'assumer. Il nous est présenté comme étant nécessaire pour pouvoir ouvrir des classes afin de faire face à la poussée démographique. Mais il repose sur une explication qui pour l'UNSA Education relève de la contre vérité : c'est celui d'écrire-je cite- « la mise en place de l'aide individualisée mobilisant de nombreuses heures, il paraît donc possible de réduire les emplois destinés à des activités du même type qui se trouvent encore dans les rased. »

Je ne résiste pas à vous donner lecture Monsieur le recteur, d'un extrait de la Circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 encore en vigueur :

« L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves, soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.

Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences

spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Selon les besoins des élèves, l'aide proposée peut être à dominante pédagogique ou à dominante rééducative. »

Cette explication dans la différence entre aide personnalisée et aide spécialisée que le Directeur général de l'enseignement scolaire faisait il y a deux ans, nous apparaît toujours aussi pertinente. Sur quels éléments vous appuyez vous aujourd'hui pour écrire le contraire ? L'UNSA Education comprend que vos marges de manœuvre sont quasi inexistantes : cependant cela n'autorise personne à tromper l'opinion. Cela nous a beaucoup choqué et a beaucoup choqué la profession. Comment nier le travail quotidien de collègues qui ont fait l'effort d'une formation spécialisée sanctionné par un certificat d'aptitude professionnelle ? Quelle cohérence d'une politique académique qui dans le même temps retient dans son axe 2 objectif 1 du projet « objectif 2015 » comme indicateur « le nombre d'enseignants titulaires du 2CA-SH et du CAPA-SH » ?

**Le bilan de cette politique** c'est de dégrader encore l'indicateur P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) utilisé par le ministère qui passe pour l'académie de 5,18 à 5,11 et qui passe même sous la barre des 5 avec 4,98 pour le département de la Gironde. Le bilan de cette politique c'est de fragiliser encore davantage les élèves les plus en difficulté.

**Pour le second degré**, vous allez supprimer 30 postes de remplacement comme si celui-ci fonctionnait bien dans notre académie. Vous allez continuer à augmenter les effectifs dans les classes en passant le seuil des 5<sup>èmes</sup> à 30 élèves. Vous allez affaiblir les moyens mis à disposition des TICE au moment où les collectivités, les établissements font un effort important dans les Espaces Numériques de Travail. Vous allez continuer à rendre plus difficile la réforme des lycées en continuant à ne pas doter chaque division de l'enveloppe horaire pour enseignement en groupes à effectifs réduits en appliquant le seuil de 18 élèves. Quant à la voie professionnelle, on mesure mieux aujourd'hui, le ressort qui commandait à la réforme du bac pro. 2 000 élèves disparaîtront des lycées professionnels, SEP et EREA et avec eux 196 emplois d'enseignants ce qui représente 7% du nombre de PLP de notre académie : la conséquence sera la déstabilisation de nombreux établissements.

**L'inquiétude est vive dans la communauté éducative.** L'éducation est, pour l'avenir de la jeunesse, la réponse la plus adaptée aux temps de crise économique. Elle doit être ce choix ambitieux que consent une nation pour préparer les jeunes aux mutations, pour former et qualifier lycéens, étudiants et salariés. L'éducation ne peut se faire au



Déclaration CTA 23janvier2012 page 3/ 3

rabais. Elle a besoin de moyens, de confiance, de dialogue pour évoluer, se moderniser, pour donner à chaque jeune les moyens de réussir. Le gouvernement fait, à l'opposé, d'autres choix.

**L'UNSA Éducation soutient ses syndicats qui prennent dans nos départements toutes les initiatives utiles pour que les personnels et les usagers fassent entendre leur voix, et pour que le service public d'éducation soit respecté.**

Pour la délégation UNSA Education,  
Le secrétaire régional  
Yannick LAVESQUE